CHALON-SUR-SAÔNE JUSTICE

# Au tribunal, la ministre assure sa défense

**La garde des Sceaux est passée ce vendredi par le tribunal de Chalon. Nicole Belloubet est venue répondre aux inquiétudes que suscite localement son projet de loi Justice.**

■ **C'est dans la salle des assises que Nicole Belloubet (au centre) est venue défendre son projet de loi.** Photo G.DUFOUR

Pendant une petite heure, dans la salle de la cour d'assises du tribunal de Chalon, la ministre de la Justice a subi le feu nourri des questions des magistrats et avocats. Des professionnels de la justice que le vaste projet de loi de Nicole Belloubet inquiète. Pourtant en sortant de ce "procès" (à huis clos) la garde des Sceaux avait conservé son sens de l'humour.

### Les tribunaux de Mâcon et du Creusot ne doivent pas s'inquiéter

En effet, lorsque l'on prévient Nicole Belloubet que l'on souhaite l'interroger sur l'avenir des deux tribunaux de grande instance (TGI) de Saône-et-Loire (Mâcon et Chalon) celle-ci réplique : « Je les ferme tous les deux ! » Pas de panique, il ne s'agissait là que d'une blague de ministre.
En reprenant son sérieux, Nicole Belloubet assure que Mâcon ne sera pas déshabillé : « Les deux tribunaux de grande instance vont garder l'intégralité de leurs compétences, je l'affirme ! Dans le projet de loi, nous ouvrons la possibilité qu'ils décident que certains contentieux "de niche", très techniques, ne soient traités que dans un seul des deux tribunaux. Sur 100 contentieux, on peut imaginer que 95 % seront traités de la même façon des deux côtés et que 2,5 % soit traité uniquement dans un tribunal et 2,5 % dans l'autre. »
La ministre s'est également voulue rassurante sur l'avenir du tribunal d'instance du Creusot. Elle a indiqué : « Je pense que ce tribunal d'instance sera rattaché au TGI de Chalon, mais il restera au Creusot dans l'intégralité de ses compétences, voire davantage. Si le président du TGI estime, par exemple, qu'un certain nombre de contentieux post-divorces éviteraient aux justiciables de se déplacer, il pourra décider que certaines séances ont lieu au Creusot. » Elle précise aussi que « les personnels resteront affectés au Creusot. » Nicole Belloubet réfute que l'on accuse d'entériner la « perte de proximité » avec le justiciable : « C'est exactement l'inverse ! »

### Et la future prison ?

Interrogée sur le projet de nouvelle prison annoncée dans le Chalonnais par le précédent gouvernement, la garde des Sceaux a tenu à temporiser : « Le président de la République a annoncé 15 000 places supplémentaires, dont 7 000 en 2022. Nous souhaitons que ces places répondent à la nouvelle politique pénale. Il faut réfléchir à l'impact que cela aura sur la détention et donc aux lieux où nous allons implanter les futurs établissements. Les décisions ne sont pas encore arrêtées, elles le seront à l'automne. »

**Benoit MONTAGGIONI**

## « Les avocats restent mobilisés »

■ **Maître Ravat-Sandre, bâtonnier du barreau de Chalon.** Photo B.MONTAGGIONI

« Nous apprécions que la ministre soit venue dans notre juridiction, mais on ne lui a pas caché qu'il y a encore dans ce projet de réforme beaucoup de points sur lesquels nous ne sommes pas d'accords », rapporte le bâtonnier de Chalon maître Ravat-Sandre. « Nous ne nous étions pas consultés avec les magistrats, mais on a pourtant constaté que notre inquiétude de fond, qui porte sur la déshumanisation et la dématérialisation de la Justice, était partagée. Des jugements rendus sans audience, ce n'est pas notre conception de la justice. La justice ne doit pas être une compilation de statistiques, ce sont des réalités humaines auxquelles il faut répondre. La philosophie de ce texte me heurte et me choque. On a un pouvoir judiciaire qui prône lui-même la "déjudiciarisation", c'est un mot terrible ! Le ministère finit presque par renoncer à une partie de ses attributions. D'ici à l'automne, les avocats restent donc mobilisés pour faire évoluer ce texte. »

# Le député Gauvain avait préparé le terrain

« Mon objectif, c'est d'être à votre écoute. De savoir quelles dispositions vous font réagir et voir si vous avez des critiques ou des recommandations. » C'est avec ces mots que le député Raphaël Gauvain (LREM) a entamé ce vendredi après-midi son audition des magistrats et greffiers du tribunal de Chalon. Dans le cadre du projet de loi Justice, l'ex-avocat a enchaîné pendant deux jours les auditions en Saône-et-Loire auprès des gendarmes, avocats, personnels pénitentiaires, magistrats, greffiers…
En ouvrant le cahier de doléances, Raphaël Gauvain a ainsi, un peu, servi de paratonnerre à la ministre de la Justice venue conclure ses travaux vendredi.

■ **Raphaël Gauvain a écouté longuement magistrats et greffiers.** Photo B.MONTAGGIONI

Lors de son audition face aux magistrats, le parlementaire a entendu les critiques sur le manque chronique de moyens dont souffre la justice. Face à une audience sceptique, il en a profité pour rappeler que le budget était désormais en augmentation.
Mais ce sont surtout les récriminations des représentants des tribunaux d'instance auquel le député "Marcheur" a dû faire face. Catherine Pertuisot estime en effet que les tribunaux d'instance vont être « pulvérisés » par la réforme. « Nous sommes généralistes et spécialistes à la fois. S'il y a des magistrats qui ont une fonction sociale, c'est bien nous. Dispatcher nos compétences, ça ne va pas dans le bon sens », a martelé la juge. Les participants se sont également inquiétés de l'avenir du tribunal d'instance du Creusot. « Cette réforme, c'est la carte judiciaire de 2009 bis ! », a-t-on entendu fuser dans la salle, faisant référence à la réforme Dati qui avait abouti à la fermeture de nombreux tribunaux. « Mais bien sûr que non ! », a tenté de défendre le député.

**Benoit MONTAGGIONI**